

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 07/06/18  
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 14/06/18  
Affichage le : 05/07/18  
Transmission préfecture le : 04/07/18  
AR Préfecture :  
N° : 078-227806460-20180622-lmc1103164-DE-1-1  
Du : 04/07/18  
Délibération exécutoire le : 05/07/18

**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 22 juin 2018

**POLITIQUE A06 ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE  
APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION  
DE MOYENS AVEC LE SYNDICAT MIXTE YVELINES NUMÉRIQUES**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M OLIVIER DE LA FAIRE ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 20 octobre 2017 portant extension des délégations données à la Commission permanente,  
Vu les statuts d'Yvelines Numériques,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve la convention de mise à disposition de moyens avec le syndicat mixte Yvelines Numériques annexée à la présente délibération, et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que ses éventuels avenants.

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 22 juin 2018

### APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MOYENS AVEC LE SYNDICAT MIXTE YVELINES NUMÉRIQUES

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (33) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Pierre Bédier, Georges Bénizé, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Sylvie D'Esteve, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Cécile Dumoulin, Marcelle Gorguès, Marie-Cécile Guillaume, Elisabeth Guyard, Janick Géhin, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Guy Muller, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (9) : Jean-Noël Amadei, Philippe Brillault, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Alexandre Joly, Didier Jouy, Michel Laugier, Karl Olive, Elodie Sornay.